Montmédy
Terre d'histoire, ville d'avenir

République Française
Département de la Meuse
Commune de Montmédy

Arrêté n°178/2026

Objet : Stationnement sur 3 place - Place Raymond Poincaré - 20 octobre 2026

Le maire de la commune de MONTMEDY,

Vu le Code de la route et notamment les articles R.44, R.225 et R.225-1 ;
Vu le Code de l'administration communale, notamment les articles L.2212.2 – L.221.3 – L.2213.5 et L.2512.13 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'on modifié ou complété ;
Vu l'article 25 alinéa 5 – de la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la demande formulée par le Département de la Meuse le 7 septembre 2026 ;

ARRÊTÉ

Article 1 :
Madame Sandrine ROUX, référente Maximilien, pour le compte du Départent de la Meuse est autorisée à stationner un camping-car sur 3 places de stationnement sur la place Raymond Poincaré, le mardi 20 octobre 2026 à partir de 13h30 jusqu'à 16h30 afin de réaliser une action pour Octobre Rose qui offre la possibilité d'une consultation de dépistage gratuite par une sage-femme territoriale.

Article 2 :
Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions par les services techniques de la commune.

Article 3 :
Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis conformément à la loi.

Article 4 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- La gendarmerie de MONTMEDY
- Au responsable des services de la ville de MONTMEDY
- Au directeur des services techniques de la ville de MONTMEDY
- Madame Sandrine ROUX, référente Maximilien,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à Montmédy, le 24 septembre 2026

Le Maire,
Pierre LEONARD

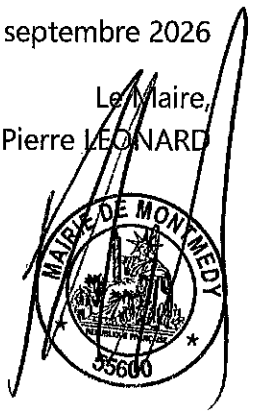

Mairie – 1, place Raymond Poincaré 55600 MONTMEDY
Tel : 03.29.80.10.40 – Mail : mairie@montmedy.fr